

2023-3227

2024-04-02

L'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 09-02-2024, conformément à la période d'abandon graduel établie dans la décision de réévaluation concernant les pyréthrinés RVD2023-06 et le butoxyde de pipéronyle RVD2023-07. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

2023-3227
2024-04-02

SPRAY-PAK
INSECTICIDE INDUSTRIEL ET LAITIER
SOUS PRESSION
COMMERCIAL

Pour usage intérieur dans: SALLES DE TRAITE, LAITERIES, USINES DE TRANSFORMATION DES ALIMENTS, RESTAURANTS, HÔTELS, HÔPITAUX ET AUTRES BÂTIMENTS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS pour tuer et repousser Mouches, Moustiques, Guêpes, Coquerelles, Fourmis, Araignées, Lépismes argentés, Grillons, Mille-pattes, Anthrène des tapis, Pucés, Punaises de lit, Mouches domestiques, Mouches des étables, Mouches des cornes.

À utiliser sur les bovins de boucherie et les bovins laitiers (en lactation ou non) et les chevaux pour tuer et repousser Mouches domestiques, Mouches d'étable et Mouches des cornes.

PRINCIPE ACTIF: Pyrethrines
0.50%
Piperonyl Butoxide 3.84%

No D'ENREGISTREMENT. 23884 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

DANGER



**EXTRÊMEMENT
INFLAMMABLE**

600 g

PLZ CORP
8001 Keele Street
Vaughan, Ontario
L4K 1Y8
905-669-9855



EXPLOSIF

2023-3227
2024-04-02

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

PREMIERS SOINS: En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. NE PAS ... Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver après usage. **CONTENU SOUS PRESSION. NE PAS** placer dans l'eau chaude ou près de radiateurs, de fours ou d'autres sources de chaleur. **NE PAS** perforer ou incinérer le contenant, ou entreposer à une température ambiante supérieure aux 50°C. Dans les hôpitaux, **NE PAS** utiliser dans les pouponnières ou les pièces où sont enfermés les nourrissons, les malades ou les personnes âgées.

Recouvrir toutes les surfaces de transformation des aliments et les nettoyer soigneusement à l'eau potable avant de reprendre les opérations. Ne pas utiliser chez les humains. Éviter d'inhaler la pulvérisation du produit. **NE PAS PULVÉRISER DANS OU À PROXIMITÉ D'UNE FLAMME NUE OU D'UNE ÉTINCELLE.**

MODE D'EMPLOI: Tenir le contenant en position élevée pour pulvériser. **BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI.**

- **POUR USAGE:** Dans les SALLES DE TRAITE, LAITERIES, USINES DE TRANSFORMATION DES ALIMENTS, RESTAURANTS, HÔTELS, HÔPITAUX ET AUTRES BÂTIMENTS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS
- **TUE ET REPOUSSE:** Mouches, Moustiques, Guêpes, Coquerelles, Fourmis, Araignées, Lépismes argentés, Grillons, Mille-pattes, Anthrène des tapis, Pucés, Punaises de lit, Mouches domestiques, Mouches des cornes, Mouches des étables.

À UTILISER À L'INTÉRIEUR DES STRUCTURES SUIVANTES: Salles de traite, Laiteries, Usines de transformation des aliments, Restaurants, Hôtels, Hôpitaux et autres Bâtiments Commerciaux et Industriels.

Pour améliorer l'efficacité du produit dans le lieu d'utilisation indiqué, l'appliquer directement sur les organismes nuisibles listés dans la mesure du possible. Pour toutes les utilisations étiquetées, le traitement ne doit être répété qu'après 7 jours si le problème persiste ou réapparaît. Observer bonnes pratiques sanitaires pour prévenir la réinfestation.

Limitations d'utilisation

- **NE PAS** appliquer ce produit si des personnes ou des animaux de compagnie sont

présents. De plus, pour le traitement de l'air ambiant, **NE PAS** appliquer en présence de bétail.

- **NE PAS** appliquer lorsque l'installation de traitement des aliments destinés à la consommation humaine ou animale, la salle de traite, la laiterie ou la chambre à lait sont en service.
- **NE PAS** appliquer sur des surfaces susceptibles d'entrer en contact des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Recouvrir ou retirer tous les aliments exposés qui sont destinés aux humains et aux animaux (y compris les réservoirs en vrac qui contiennent du lait). Retirer ou recouvrir l'équipement de traite et le laver à fond avant l'emploi. Couvrir toutes les surfaces, équipements et ustensiles de transformation des aliments destinés aux humains et aux animaux ou les laver soigneusement après le traitement. Jeter tout aliment destiné à la consommation humaine ou animale (y compris le lait) ayant été contaminé par la solution pulvérisée.
- **NE PAS** appliquer ce produit au-dessus de la tête ni dans les endroits confinés sans porter un respirateur approprié et des lunettes protectrices.
- Aérer les sites après leur traitement en ouvrant les fenêtres et les portes ou encore, en utilisant des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air. Les systèmes de renouvellement de l'air ou de ventilation dont le bon fonctionnement a été confirmé peuvent aussi être utilisés.
- Utilisation comme traitement de l'air ambiant: **NE PAS** rester dans les sites fraîchement traités. **NE PAS** permettre aux personnes, aux animaux de compagnie ou aux animaux d'élevage de pénétrer dans les sites traités avant 2 heures après l'application. Le spécialiste de la lutte antiparasitaire doit aviser les travailleurs et les autres personnes de cette exigence.
- Utilisation comme traitement de surface: **NE PAS** laisser le brouillard de pulvérisation s'égoutter ni dériver vers des surfaces non ciblées. **NE PAS** permettre aux personnes ou aux animaux de compagnie de pénétrer dans les sites traités avant que le produit pulvérisé n'ait séché.

Comment appliquer

NE PAS APPLIQUER COMME TRAITEMENT GÉNÉRALISÉ. Appliquer dans le cadre d'un traitement de l'air ambiant, des fissures et des crevasses, de périmètre, localisé, ou de mobilier (litière d'animaux de compagnie seulement). Un traitement de l'air ambiant consiste à appliquer le produit sous forme d'une suspension de fines gouttelettes dans l'air ambiant d'un espace intérieur. Un traitement des fissures et des crevasses consiste à appliquer le produit directement dans des ouvertures étroites à la surface de la structure. Il ne comprend pas le traitement des surfaces exposées. Les ouvertures étroites se trouvent généralement à l'emplacement des joints de dilatation, aux points d'entrée des services publics et le long des plinthes et des moulures. Un traitement de périmètre consiste à appliquer le produit à l'intérieur en bande étroite (d'une largeur de moins de 0,3 mètre) le long du périmètre d'une pièce sur les plinthes, les jonctions murs et plancher ou murs et plafond et autour des cadrages des portes ou des fenêtres. Un traitement localisé s'agit de l'application localisée du produit sur une superficie de moins de 0,2 mètre carré. Les sites des traitements localisés ne doivent pas se toucher et la surface combinée des sites ne doit dépasser 10 % de la surface totale d'une pièce.

Traitement de mobilier: *l'application généralisée* est sur de grandes parties ou toute la surface de l'article; *les traitements des fissures et des crevasses* sont appliqués aux points

2023-3227
2024-04-02

de jonction sur les articles; le *traitement localisé* s'agit de l'application sur une surface égale ou inférieure à 10% de la totalité de la superficie de l'article; et le *traitement du capitonnage et des coutures* (matelas seulement) s'agit de l'application à la jonction de deux ou plusieurs pièces de tissu et de toute garniture décorative (par exemple, des boutons).

TRAITEMENT DE L'AIR AMBIANT:

Pour tuer et repousser Mouches, Moustiques, Guêpe dans Salles de traite, Laiteries, Usines de transformation des aliments, Restaurants, Hôtels, Hôpitaux et autres Bâtiments Commerciaux et Industriels. Dans les hôpitaux, **NE PAS** utiliser dans les pouponnières ou les pièces où sont enfermés les nourrissons, les malades ou les personnes âgées. Fermer toutes les fenêtres et les portes et éteindre les systèmes de ventilation et les sources d'ignition avant le traitement. En tenant (la canette/le contenant) (à la verticale) à bout de bras, pulvériser vers le haut (en effectuant des mouvements de balayage) en direction de toutes les parties de la pièce, en particulier le plafond et les coins supérieurs de la pièce, les fenêtres et autres sources de lumière. Commencer l'application du côté le plus éloigné de la pièce et reculer vers la sortie. **NE PAS** dépasser de 1.83g/m³ (0.41 secondes per m²). Quitter la zone traitée et garder les fenêtres et les portes fermées pendant 30 minutes avant d'aérer. Voir "Limitations d'utilisation" ci-dessus pour les exigences concernant l'aération et le délai de sécurité. (Suite au délai de sécurité, nettoyer les insectes morts.) (Pulvériser seulement lorsque la température est inférieure à 32°C.)

TRAITEMENT DE SURFACE:

Pour tuer et repousser: Coquerelles, Fourmis, Araignées, Lépidoptères argentés, Grillons, Mille-pieds, Anthrène des tapis: Traiter soigneusement les surfaces à l'intérieur de la structure, y compris les fissures et les crevasses dans les murs, les planchers et les plafonds; le long des plinthes et derrière celles-ci; les murs derrière et les planchers sous les électroménagers (p. ex. réfrigérateurs et cuisinières) et les meubles (p. ex. armoires et unités de rangement); autour des éviers, des drains et des tuyaux; des zones localisées autour des poubelles; et autres éléments de la structure où les insectes listés se cachent. Dans le cas des fourmis, pulvériser aussi les pistes, les nids et les points d'entrée (p. ex. autour des portes et des fenêtres). **NE PAS** dépasser 1.1g/m² (2.50 secondes per m).

Pour tuer et repousser les punaises des lits: **NE PAS** utiliser ce produit sur des articles lavables (p. ex. oreillers, draps, jouets, vêtements, etc.). Enlever les draps avant de traiter le matelas. Pulvériser le matelas, notamment autour du capitonnage et des coutures. Démontez le lit et pulvériser le cadre de lit, les ressorts et tous les joints. Le matelas traité doit être sec avant de remettre les draps lavés. **NE PAS** dépasser 11.0g/m² (2.4 secondes per m).

Pour tuer et repousser les punaises des lits: **NE PAS** utiliser ce produit sur des articles lavables (p. ex. oreillers, draps, jouets, vêtements, etc.). Enlever les draps avant de traiter le matelas. Pulvériser le matelas, notamment autour du capitonnage et des coutures. Démontez le lit et pulvériser le cadre de lit, les ressorts et tous les joints. Le matelas traité doit être sec avant de remettre les draps lavés. Appliquez aussi sur les surfaces à l'intérieur de la structure, y compris les fissures et les crevasses dans les murs, les planchers et les plafonds; le long des plinthes et les moulures; sur les cadres de fenêtre et de porte; et des zones localisées des murs derrière et des planchers sous les meubles (p.ex. le lit et la table de nuit). **NE PAS** dépasser 11.1g/m² (2.50 secondes per m).

Pour tuer et repousser les puces: NE PAS appliquer sur les meubles (à l'exception des literies pour animaux de compagnie), les matelas, le linge de maison, les jouets ou les vêtements. Appliquer sur les surfaces à l'intérieur de la structure, y compris les fissures et les crevasses dans les murs et les planchers; le long des plinthes et derrière celles-ci; sur les cadres de fenêtre et de porte; et des zones localisées de planchers et de couvre-planchers. La literie des animaux de compagnie peut être traitée avec ce produit ou être remplacée par une literie fraîche et propre après le traitement des autres endroits listés sur l'étiquette. **NE PAS** dépasser 11.1g/m² (2.50 secondes per m). **NE PAS PULVÉRISER CE PRODUIT SUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE.** Traiter les animaux de compagnie seulement avec des produits qui sont homologués pour applications sur le type d'animal de compagnie en question.

À UTILISER SUR les bovins de boucherie et les bovins laitiers (en lactation ou non) et sur les chevaux.

Limitations d'utilisation

- **NE PAS** dépasser 44.0g (10.0 secondes per m²) par animal par traitement.
- **NE PAS** traiter les yeux/paupières, ni les muqueuses (p. ex. museau, gueule, organes génitaux)
- **NE PAS** utiliser sur des animaux malades ou sous traitement médicamenteux ou pesticide. Avant l'utilisation sur des animaux gravides, consulter un vétérinaire.
- Cesser l'utilisation si l'animal développe une irritation après le traitement avec ce produit.
- Traiter les vaches laitières au moins 20 minutes avant la traite. **NE PAS** appliquer directement sur les pis. Laver les pis avant la traite.
- **NE PAS** couvrir les chevaux immédiatement après le traitement. **NE PAS** appliquer sur le dos du cheval avant de le seller.
- **NE PAS** entrer en contact avec les animaux traités avant que le produit pulvérisé n'est pas sec.

Pour traiter les animaux d'élevage contre: Mouches domestiques, Mouches d'étable, Mouches à cornes: Pulvériser légèrement et de façon uniforme à raison de 44.0g (10.0 secondes per m²) par animal, en prenant soin de traiter le dos, le garrot et les pattes avant. Bien enduire le poil de l'animal – **NE PAS** mouiller la peau. **NE PAS** appliquer en pulvérisation sur la face de l'animal. Pour traiter la face, mouiller légèrement (mais pas au point que le liquide en suinte) un chiffon propre et doux avec le produit et frotter soigneusement le chiffon ainsi mouillé sur la face de l'animal, en veillant à éviter tout contact avec les yeux/paupières et les muqueuses. **NE PAS** utiliser ce produit plus d'une fois par jour pendant la haute saison des mouches. **NE PAS** utiliser ce produit plus d'une fois par semaine en dehors de la haute saison des mouches. Le traitement peut être répété seulement si l'infestation persiste ou réapparaît.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, SPRAY PAK INSECTICIDE INDUSTRIEL ET LAITIER contient un insecticide appartenant au Groupe 3. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à SPRAY PAK INSECTICIDE INDUSTRIEL ET LAITIER et à d'autres insecticides du Groupe 3. Les individus résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des insectes si des insecticides de ce groupe sont utilisés de façon répétée dans un même site. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un

2023-3227
2024-04-02

métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance. Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux insecticides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'utilisation de SPRAY PAK INSECTICIDE INDUSTRIEL ET LAITIER ou d'autres insecticides du Groupe 3 avec des insecticides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles dans le site à traiter.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec {nom du représentant de la compagnie} au {866-836-8855} ou à {adresse Internet}.

STOCKAGE

Entreposer ce produit loin des aliments destinés aux humains ou aux animaux.

ÉLIMINATION: Lorsque le contenant est vide, appuyer sur le piston pour libérer toute la pression. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.